

SOMMAIRE

- L'équipe Eau de la CASMB
- Infos météo
- Perspectives climatiques
- Les aides financières
- Le 12^{ème} programme de l'AERMC

Découvrez ce nouveau bulletin ! Mais pourquoi un bulletin dédié à l'eau ?

La ressource en eau a toujours été un facteur essentiel pour la production agricole. Avec les événements climatiques récents : sécheresses de 2017 et 2022, mais aussi les excédents de pluviométrie en 2024, la problématique de la gestion de l'eau devient de plus en plus pressante. Ce bulletin est élaboré pour vous fournir **des informations actualisées et pratiques sur l'eau dans les Savoie** : actualités réglementaires, aides financières, restrictions liées à la sécheresse, démarches de gestion de l'eau au niveau des territoires ainsi que les actions de la CASMB (conseils techniques, formations, événements, retours d'expériences...).



Renforcement de la mission eau à la Chambre d'agriculture Savoie-Mont-Blanc

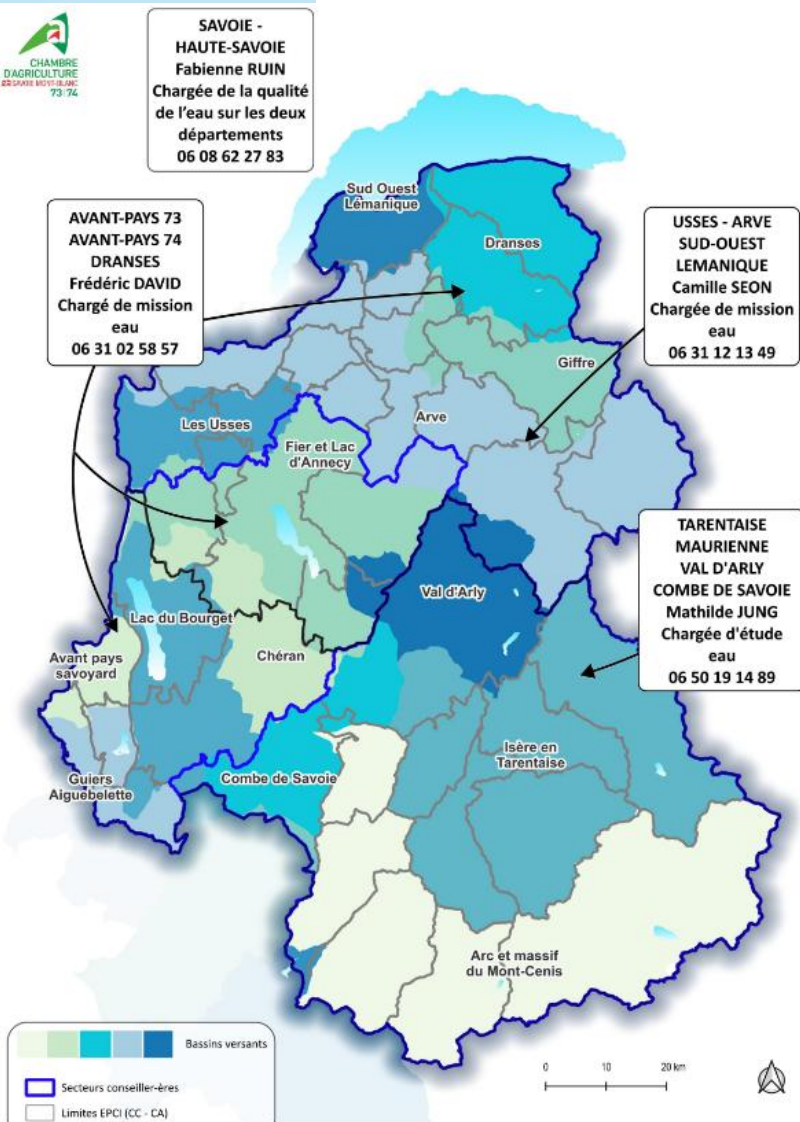
Une équipe de 4 personnes compose la mission eau à la Chambre d'Agriculture. Leur rôle consiste à accompagner les exploitants agricoles et les collectivités dans la gestion durable de l'eau. Elle représente également la Chambre dans les démarches de concertation du territoire (comité arrêté sécheresse, cellule technique du département, projets territoriaux de gestion en eau, etc.) et contribue à donner des avis sur les projets ayant un impact sur l'eau agricole.

Concrètement, quel service pour les agriculteurs ?
L'équipe Eau vous accompagne dans vos projets de sécurisation de l'approvisionnement en eau : captage, forage, stockage...

- Premières informations techniques
- Elaboration des dossiers de 1^{ère} intention qui définissent les bases d'un projet permettant un pré-cadrage réglementaire par la DDT (Direction Départementale des Territoires)
- Demande de subventions

Elle intervient dans des **actions de sensibilisation, de formation ou de partage d'information sur la gestion de la ressource en eau**.

Par exemple, le groupement de Faverges Pays du Laudon a pu échanger sur la démarche « Quanti-fier » pour mieux comprendre les études menées par le syndicat du bassin versant du Lac d'Annecy. Lors de réunions de groupements agricoles, la mission eau intervient pour rappeler comment élaborer un projet de prélèvement en milieu naturel, ainsi que sur les démarches techniques et administratives.





INFOS METEO¹

Situation hydrologique

En 2024, la pluviométrie a été excédentaire par rapport à la normale². Les cumuls de pluies en janvier ont été 1.5 à 2.5 fois supérieurs à la normale sur les Alpes. Depuis le 1^{er} septembre 2024, **les précipitations efficaces³ sont excédentaires** de 25 à 50 % par rapport à la normale sur les Alpes. En Haute-Savoie, les sols superficiels sont plus humides, atteignant fin janvier 2025, des valeurs records d'humidité. En Savoie, l'humidification des sols est plus proche de la normale.

Tendances à venir pour mars / avril / mai



Des températures plus douces que la normale sont très probables. Des épisodes ponctuels plus froids restent possibles (70 % plus chaud que les normales saisonnières, 20 % conformes, 10 % plus froid).



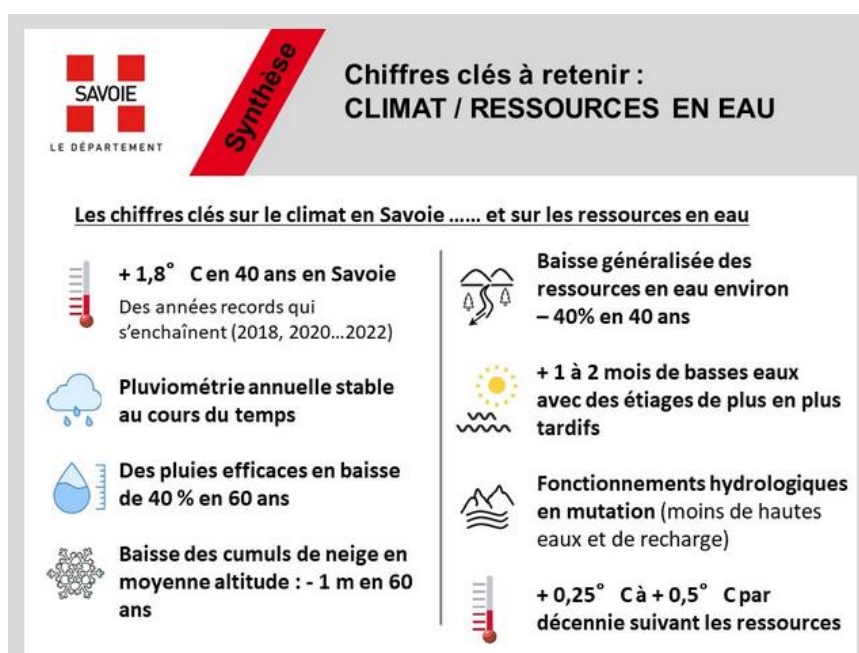
Des conditions plus sèches que la normale sont probables (50 % de conditions plus sèches que la normale, 25 % conforme, 25 % plus humide).



Et le changement climatique dans tout ça ?

L'élévation des températures dues aux activités humaines est particulièrement marquée dans les Alpes du Nord avec **+1,8°C depuis les années 60**.

Cette hausse entraîne des **répercussions fortes sur le cycle de l'eau** : moins d'eau stockée sous forme de neige, plus d'eau dans les rivières en hiver, des étiages de plus en plus sévères et longs, des risques accrus de canicules et de sécheresses, une augmentation des besoins en eau. Il est présenté ci-dessous les chiffres clés à retenir.



1 : Données MétéoFrance, 02/2025

2 : Période de référence 1991 – 2020

3 : Les précipitations efficaces correspondent à un bilan hydrique entre les précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elles correspondent à la part des précipitations disponibles pour l'humidification du sol et le ruissellement.

Source: Etude de l'évolution des ressources en eau en Savoie dans un contexte de changement climatique, Département de la Savoie, Mai 2023



Les aides financières sur l'eau

Il existe plusieurs dispositifs d'aides permettant d'améliorer les systèmes d'approvisionnement en eau ou de réduction des consommations.

Liens utiles :

FEADER

Dispositif 205 :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/investir-sur-mon-exploitation-dans-les-systemes-dirrigation-agricole-feader>

Dispositif 206 :

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/investir-sur-mon-territoire-dans-les-infrastructures-hydrauliques-agricoles-feader>

Plan Régional Filière Fruit

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-fruits-plan-regional-filiere-fruits-2023-2027>

Plan Régional Filière Maraîchage

<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aides/soutenir-la-filiere-maraichage-plan-regional-filiere-maraichage-2024-2027>

France Agrimer

<https://www.franceagrimer.fr/Accompagner/Dispositifs-par-filiere/Aides-nationales/Aide-aux-investissements-en-exploitations-pour-la-protection-contre-la-secheresse>

Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) 2023-2027



La **date limite de dépôt des demandes d'aides FEADER** est fixée au **31 mars 2025**. Le dispositif reste ouvert aux dépôts après cette date mais ils seront évalués en 2026.

Dispositif 205 : « Investir sur mon exploitation dans les systèmes d'irrigation agricole » pour les **projets individuels**.

Investissements éligibles : goutte à goutte, micro-asperion, matériel de contrôle et pilotage de l'irrigation, logiciels, prélèvement, réseaux jusqu'aux parcelles, compteurs, études techniques ou de faisabilité, acquisitions foncières, retenue alimentée par les eaux de toiture / de ruissellement.

Dépenses : 5 000 - 200 000 € HT (jusqu'à 600 000 € HT pour les GAEC avec maximum 3 associés) avec un **taux d'aides** de **40 à 70 %** en fonction du projet et si le bénéficiaire est un nouvel installé (NI).

Dispositif 206 : « Investir sur mon territoire dans les infrastructures hydrauliques agricoles » pour les **projets collectifs** (ASA, ASL).

Investissements éligibles : identiques au dispositif 205, sauf matériel de distribution de l'eau à la parcelle.

Dépenses : 5 000 € HT minimum avec un **taux d'aides** jusqu'à **70 % + 10 %** (amélioration d'une infrastructure existante & territoires prioritaire au

France Agrimer

Aide aux investissements en exploitations pour la protection contre la sécheresse.

Investissements éligibles :

au moins un matériel d'irrigation type goutte à goutte et au moins un outil d'aide à la décision (sonde, capteur...).

Dépenses : 2000 - 40 000 € HT pour les exploitations et de 150 000 € HT pour les CUMA et ASA avec un **taux d'aides** jusqu'à **30 % + 10 % (JA / NI) + 10 % CUMA**.



Du 30/05/2024 au 31/12/2025.

Plan Régional Filière Fruits et Maraîchage 2023-2027

Soutien aux investissements pour l'adaptation des systèmes au changement climatique notamment à travers la gestion de l'eau.

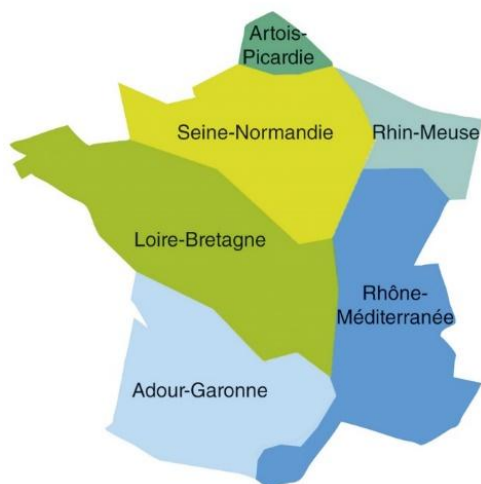
Investissements éligibles : sondes, stations météo (en collectif seulement), programmeurs, dendromètres, sondes, nichoirs, compteurs d'eau, capteurs, outils d'aides à la décision. Et tout autres matériels répondant à l'objectif de l'action.

Dépenses : 1 000 - 5 000 € HT avec un **taux d'aides** jusqu'à **50 %**.

Limite : 1 dossier par an par porteur de projet, enveloppe de 100 000 € / an pour la filière fruits et 30 000 / an pour la filière maraîchage,



Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC)



Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Comment est gérée l'eau en France ?

En France, la gestion de l'eau s'opère à l'échelle des grands fleuves et des **bassins hydrographiques** associés. Un bassin hydrographique correspond à l'ensemble de la surface recevant les eaux qui circulent naturellement vers un même point. Il est délimité par les lignes de partage des eaux. Il existe 7 grands bassins hydrographiques en France métropolitaine (voir carte).

Chaque bassin est géré via un **schéma d'aménagement et de gestion des eaux** (SDAGE), par un comité de bassin et une agence de l'eau. Le comité de bassin ou « parlement de l'eau » est constitué de 40 % d'élus des collectivités, 40 % des représentants des usages de l'eau, 20 % des représentants de l'état. Pour les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, l'**Agence de l'eau Rhône-Méditerranée Corse** (AERMC) est en charge de cette gestion.

Le SDAGE en cours se terminera en 2027. Il fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques afin d'atteindre le bon état des eaux à l'échelle du bassin. Le prochain SDAGE 2028-2033 est en cours de création avec des phases de consultations, y compris une consultation publique : <https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-2024-2025-QI-SDAGE-PGRI>

Le 12^{ème} programme de l'Agence de l'eau est financé par les redevances, suivant les principes « **pollueur-payeur** » et du « **préleveur-payeur** », qui sont ensuite déployées sous forme d'aides financières. Ce programme, intitulé « **Sauver l'eau** », couvre la période **2025-2030**.

Une réforme des redevances plus incitatives et équilibrées entre les usagers a été actée. Les redevances sur les pollutions domestiques, la modernisation des réseaux de collecte domestiques et non domestiques disparaissent au profit de nouvelles redevances sur la consommation d'eau potable, la performance des systèmes d'assainissement collectif et des réseaux d'eau potable. **Toutes les exploitations agricoles raccordées au réseau d'eau potable sont concernées**, sauf pour l'élevage, si un compteur spécifique est installé pour la redevance sur la consommation d'eau potable. Le prix de la facture variera en fonction des performances des services de distribution d'eau potable. **Vous pouvez être assujettis à d'autres redevances hors raccordement au réseau** : redevance pour prélèvements sur la ressource en eau, pollution élevage et pollution diffuse. Globalement, les taux augmentent dans le cadre de ce nouveau programme.

De nouvelles aides financières pour l'agriculture sont proposées

Projet de sobriété en eau, de substitution, filières agricoles favorables à la ressource en eau et à la biodiversité, transition vers l'agroécologie, conversion en agriculture biologique, expérimentations, etc.

Plus d'informations sur ce lien : https://www.eaurmc.fr/jcms/pro_128694/fr/agriculture

Gestion quantitative de l'eau

- Camille Seon : camille.seon@smb.chambagri.fr / 06 31 12 13 49
- Frédéric David : frederic.david@smb.chambagri.fr / 06 31 02 58 57
- Mathilde Jung : mathilde.jung@smb.chambagri.fr / 06 50 19 14 89

Gestion qualitative de l'eau

- Fabienne Ruin : fabienne.ruin@smb.chambagri.fr / 06 08 62 27 83

"La responsabilité du ministère en charge de l'agriculture ne saurait être engagée"



LE DÉPARTEMENT



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
SAVOIE MONT-BLANC
73174